

AR Prefecture

N° DBC 20240215-01

063-200070712-20240215-DBC20240215_01-DE
Reçu le 22/02/2024
Publié le 22/02/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER 2024 à 13H

Date de la convocation : 08 février 2024

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 15 Février 2024 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Martine MUNOZ, Patrick SAUZEDDE, Philippe BLANCHOZ, Georges LOPEZ, Bernard VIGNAUD, Jany BROUSSE, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Claude GOUILLON-CHENOT, Thomas BARNERIAS,

Membres du Bureau absents excusés Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Jean Eric GARRET, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Michel COUPERIER, Chantal CHASSANG, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Ludovic DASSAUD, Christophe DOS SANTOS, Olivier CHAMBON.

Membres du Bureau ayant donné procuration

Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**RESORPTION DE L'HABITAT DEGRADE – ILOT CONCHETTE
DEMANDE DE SUBVENTION RHI-THIRORI, STADE CALIBRAGE, ET PLAN
DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la convention OPAH-RU n°2018/01 signée le 12 octobre 2018,
Vu la convention OPAH-RU n°063-07-2023 signée le 22 décembre 2023,
Vu les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, et notamment sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie »,

Considérant que la Convention pluriannuelle du Projet de Renouvellement Urbain inclut l'amélioration de la qualité de l'offre résidentielle, la lutte contre la vacance et le mal logement,

Considérant que le volet urbain de l'OPAH-RU n°063-07-2023 intègre le traitement de 6 îlots d'habitat dégradé avec requalification des espaces urbains dans le cadre du NPRU.

Considérant que l'îlot Conchette a été identifié comme prioritaire au vu de l'état très dégradé des immeubles, de son positionnement stratégique sur la boucle commerçante et touristique, et des interactions fortes qui existent entre ce secteur et le projet Défi-mode,

Vu la délibération du bureau communautaire du 7 septembre 2021 relatif à l'engagement de la collectivité dans le projet de restructuration de l'îlot Conchette,

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

19

Membre du Bureau représenté :

1

Membres présents sans voix
délibératives : 2

Total votants : 18

AR Prefecture

063-200070712-20240215-DBC20240215_01-DE
Reçu le 22/02/2024
Publié le 22/02/2024

Vu le dossier d'éligibilité aux financements RHI THIROPI déposée le 19 août 2021, et la décision favorable de la Commission Nationale pour la Lutte contre l'Habitat Indigne (CNLHI) du 28 septembre 2021,

La Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagne souhaite aujourd'hui engager les études de calibrage de ce secteur sur la base d'un véritable projet urbain à l'échelle du quartier.

La définition des conditions de faisabilité technique, administrative et financière de cette opération devra permettre à la collectivité de se prononcer sur son opportunité, d'en arrêter précisément le programme, et d'en préciser les modalités de réalisation éventuelles.

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) subventionne ces études à hauteur de 70 % du montant Toutes Taxes Comprises (TTC) des dépenses. Le montant des études est estimé à 45 173,60 € HT, soit 54 280,32 € TTC.

Une partie des études est menée directement par la collectivité. Il s'agit de la définition du programme. Une partie des études a été confiées à l'EPF Auvergne dans le cadre de la convention de portage qui unie les deux structures. Elles concernent les études techniques indispensables à la mise en œuvre des arrêtés de police de l'habitat pris sur ce site, et sont également nécessaires à la définition du programme.

Dépenses			Recettes	
Postes de dépenses	Montant HT	Montant TTC		Montant TTC
Etude pré-opérationnelles (TDM)	27 300,00 €	32 832,00 €	ANAH	37 996,22 €
Etudes géotechniques (EPF)	10 000,00 €	12 000,00 €	Autofinancement TDM	16 284,10 €
Diagnostic amiante et plomb (EPF)	4 823,60 €	5 788,32 €		
Bornage (EPF)	1 650,00 €	1 980,00 €		
Référé préventif (EPF)	1 400,00 €	1 680,00 €		
Total	45 173,60 €	54 280,32 €	Total	54 280,32 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement prévisionnel des études de calibrage,
- Sollicite l'aide financière de l'ANAH pour la réalisation des études de calibrage,
- Autorise le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,


Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



TOTAL VOTANTS : 18

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 18

Abstentions : 0

Membres du Bureau présents : 19

Pour : 18

Contre : 0

Membres présents sans voix délibératives : 2

Représentés : 1

Non participation :

